

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat  
le 19 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

**2012 DVD 183** Avenant n°1 au marché relatif au suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 2) dans le cadre de l'extension du Tramway (Porte de Charenton-Porte des Lilas, 12e et 20e).

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2004 DVD 221 des 18 et 19 octobre 2004 approuvant le principe et les modalités de passation de quatre marchés de définition concernant l'extension du tramway en rocade sud sur les boulevards des maréchaux vers le nord est et vers l'ouest de Paris ;

Vu la délibération DVD 2007-081 du conseil municipal de Paris en date des 26 et 27 mars 2007 autorisant Monsieur le Maire à signer cinq marchés de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte d'Ivry à la Porte de la Chapelle ;

Vu l'enquête publique relative à l'extension du tramway T3 réalisée du 28 avril au 7 juin 2008 et les conclusions du rapport de la commission d'enquête;

Vu la délibération 2008 DVD 257 des 15 et 16 décembre 2008 approuvant la déclaration de projet concernant l'extension du tramway T3, de la porte d'Ivry (13e), à la porte de la Chapelle (18e) et desservant les 12e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements ;

Vu la délibération 2009 DVD 079 des 2 et 3 février 2009 approuvant l'avant projet de l'extension du tramway T3 et autorisant le Maire de Paris à signer une convention régissant les rapports entre les financeurs, les maîtres d'ouvrage et le Syndicat des Transports d'Île de France relative à la réalisation de l'opération extension du tramway T3 Porte d'Ivry – Porte de la Chapelle ;

Vu la délibération 2010 DVD 77 des 27 et 28 septembre 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer cinq marchés complémentaires en vue du suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers dans le cadre du projet d'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle ;

Vu le projet en délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant n°1 au marché complémentaire en vue du suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 2) dans le cadre du projet d'extension du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 septembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e en date du 8 octobre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e en date du 4 octobre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°1 relatif au marché de suivi de la réalisation des travaux d'accompagnement de chantiers (lot 2) dans le cadre de l'extension du tramway T3, avec la société EGIS France, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-014 du budget d'investissement de la Ville de Paris.